

Roubaix, le 28 mai 2015

Madame Marie-Christine PAUL
Directeur

À

Mesdames et Messieurs les représentants
syndicaux de la C.G.T.

Section Locale C.G.T. du Centre
Hospitalier de Roubaix
35 rue de Barbieux
CS 60359 – 59056 ROUBAIX Cedex 1

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance avec attention de votre « lettre ouverte » en date du 19 mai 2015, dans laquelle vous m'informez notamment que votre organisation syndicale ne sera pas représentée lors de réunions d'échanges et de discussions organisées prochainement. Vous indiquez dans votre courrier les motivations de cette décision, motivations sur lesquelles je souhaite revenir.

Dans un premier temps, vous déplorez « le nombre limité » des instances qui induirait que les ordres du jour ne sont pas entièrement traités. La réglementation impose aux Établissements Publics de Santé de la taille du Centre Hospitalier de Roubaix au minimum 4 CTE et 4 CHSCT par an. Or, en 2014, 6 CTE et 8 CHSCT se sont tenus. Depuis début 2015, 3 CHSCT ainsi que 2 CTE ont déjà eu lieu. Un CTE est programmé le 18 juin 2015 et compte tenu de la longueur de son ordre du jour, il est prévu de programmer un CTE supplémentaire le 29 juin afin de pouvoir traiter toutes les questions.

Les ordres du jour des instances sont effectivement forts conséquents. C'est pourquoi, je vous ai proposé lors du CTE du 3 avril 2015, l'organisation de réunions intermédiaires avec la Directrice des Ressources Humaines afin de traiter les questions qui ne nécessitent pas un passage en instance. Le nombre de réunions des instances n'apparaît donc pas limité, mais se situe largement au-delà des obligations réglementaires.

Concernant la communication de documents pour traiter les questions figurant à l'ordre du jour des instances, le Code de la Santé Publique prévoit que « *toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. Communication doit leur être donnée des pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard quinze jours avant la date de la séance* ». C'est ainsi que, conformément à la réglementation, tous les points présentés par l'Administration donnent lieu à la transmission aux membres du CTE de documents.

Concernant les questions que vous souhaitez voir inscrites à l'ordre du jour, leur caractère parfois trop général ou bien des formulations qui ne précisent pas suffisamment le contexte, ne permettent pas toujours de préparer des éléments écrits de « réponse ». Par ailleurs, ces questions sous-tendent souvent des enjeux complexes qui nécessitent, pour être appréhendés ou traités, d'être travaillés au préalable lors de groupes de travail auxquels vous pouvez être associés.

Dans votre courrier, vous déplorez également que « *les décisions prises majoritairement en CAPL, où l'administration a la moitié des sièges, ne sont pas suivies* ». La CAPL ne formule pas des décisions mais des avis qui sont, je le rappelle, systématiquement suivis lorsqu'ils sont unanimes et souvent suivis lorsqu'ils sont majoritaires. En témoignent les CAPL qui se sont tenues fin 2014.

Je souhaite maintenant revenir sur les questions ayant trait aux services logistiques. Concernant le « manque d'effectifs aux cuisines » que vous évoquez, je porte à votre connaissance que des remplaçants ont été accordés depuis plusieurs mois pour compenser les absences longues : on compte ainsi actuellement 5 renforts.

Vous abordez également la question du devenir du service des ambulances internes. Le 21 avril 2015, une réunion a été organisée par la Direction des Ressources Humaines, réunion à laquelle a été associée la Direction des Services Economiques et Logistiques. Suite à cette réunion, un rapport sur cette question est en cours de finalisation et va vous être communiqué très prochainement.

Vous indiquez enfin que « *les repas [du self ont été] augmentés sans même qu'une note d'information soit faite au personnel* ». J'attire votre attention sur le fait que les nouveaux tarifs pratiqués ont bien été affichés au sein des selfs.

Vous semblez déplorer dans votre lettre ouverte la « multiplication » des réunions informelles. La programmation de quatre réunions par an en Direction Générale ne me semble pas excessive. Ces réunions ont pour but de vous associer et d'échanger sur des sujets d'actualité, importants pour l'établissement. Indépendamment des questions qui concernent les instances de manière réglementaire, il me semble qu'un tel échange, plus général et stratégique entre la Direction et les partenaires sociaux, est indispensable dans l'intérêt de l'établissement.

Vous évoquez « une gestion budgétaire », à votre sens, « trop souvent inexpliquée ». Ma présence systématique en CTE et fréquente en CHSCT, et mon souci de rencontrer les organisations syndicales régulièrement témoignent au contraire de ma volonté de communiquer les informations et enjeux en cours, d'apporter les éclairages nécessaires et de susciter la discussion et l'échange.

Je partage votre constat : nous disposons d'équipes médicales et paramédicales de grande qualité, compétentes et dévouées. Certes, il est arrivé, comme dans tout établissement, que des départs surviennent et surprennent lorsqu'ils concernent des figures de l'établissement. Ces départs sont le fruit de choix personnels correspondant parfois à des opportunités pour les intéressés. Les motivations de ces départs sont souvent plurielles. Rapportés à l'effectif de l'établissement, ces départs ne peuvent être qualifiés de « fuite ».

Dans un contexte rude pour l'ensemble des acteurs de la santé, les acteurs hospitaliers doivent échanger et se concerter afin de s'adapter au mieux à ce contexte ; le refus de cet échange ne pourra qu'être préjudiciable à l'ensemble des parties : personnels, patients, population.

C'est pourquoi, je souhaite vivement que votre organisation syndicale représentative et majoritaire accepte d'assister aux réunions auxquelles elle est conviée.

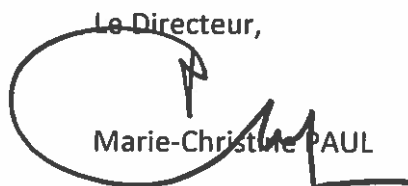
En ce qui concerne les instances statutaires, les mandats importants pour lesquels vous avez été élus par les personnels requièrent votre participation contributive afin de faire valoir le point de vue des équipes du Centre Hospitalier.

Je vous rappelle que l'équipe de Direction est disponible pour vous recevoir. Notre ligne de conduite n'est pas celle du « mutisme » mais bien celle du dialogue, de la concertation, de la diffusion de l'information à tous les niveaux de l'institution. Ce message est fréquemment adressé à l'ensemble de l'encadrement.

L'instauration d'un dialogue de qualité, fructueux et constructif, est possible. Plus que jamais, je souhaite continuer à œuvrer en faveur de la population du territoire en étant garante d'une offre de soins de qualité.

Soyez ainsi assurés que je suis et demeurerai attachée aux valeurs de dialogue et d'échange, dans l'intérêt de l'établissement.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Marie-Christine PAUL